

Union internationale des télécommunications

**UIT-T**

SECTEUR DE LA NORMALISATION  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
DE L'UIT

**H.460.20**

(09/2005)

SÉRIE H: SYSTÈMES AUDIOVISUELS ET  
MULTIMÉDIAS

Infrastructure des services audiovisuels – Services  
complémentaires en multimédia

---

**Numéro de localisation dans les systèmes H.323**

Recommandation UIT-T H.460.20

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE H  
SYSTÈMES AUDIOVISUELS ET MULTIMÉDIAS

CARACTÉRISTIQUES DES SYSTÈMES VISIOPHONIQUES	H.100–H.199
INFRASTRUCTURE DES SERVICES AUDIOVISUELS	
Généralités	H.200–H.219
Multiplexage et synchronisation en transmission	H.220–H.229
Aspects système	H.230–H.239
Procédures de communication	H.240–H.259
Codage des images vidéo animées	H.260–H.279
Aspects liés aux systèmes	H.280–H.299
Systèmes et équipements terminaux pour les services audiovisuels	H.300–H.349
Architecture des services d'annuaire pour les services audiovisuels et multimédias	H.350–H.359
Architecture de la qualité de service pour les services audiovisuels et multimédias	H.360–H.369
<b>Services complémentaires en multimédia</b>	<b>H.450–H.499</b>
PROCÉDURES DE MOBILITÉ ET DE COLLABORATION	
Aperçu général de la mobilité et de la collaboration, définitions, protocoles et procédures	H.500–H.509
Mobilité pour les systèmes et services multimédias de la série H	H.510–H.519
Applications et services de collaboration multimédia mobile	H.520–H.529
Sécurité pour les systèmes et services multimédias mobiles	H.530–H.539
Sécurité pour les applications et services de collaboration multimédia mobile	H.540–H.549
Procédures d'interfonctionnement de la mobilité	H.550–H.559
Procédures d'interfonctionnement de collaboration multimédia mobile	H.560–H.569
SERVICES À LARGE BANDE ET MULTIMÉDIAS TRI-SERVICES	
Services multimédias à large bande sur VDSL	H.610–H.619

*Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.*

## **Recommandation UIT-T H.460.20**

### **Numéro de localisation dans les systèmes H.323**

#### **Résumé**

La présente Recommandation définit le paramètre "LocationSourceAddress" pour permettre l'acheminement d'un numéro de localisation sous la forme d'un champ contenant une adresse pseudonyme qui corresponde au numéro de localisation en provenance ou à destination d'un réseau non H.323. Si le réseau de provenance n'est pas de type H.323, le champ peut être inséré par une passerelle. Si le réseau de provenance est de type H.323, le champ peut être inséré par un portier d'origine.

#### **Source**

La Recommandation UIT-T H.460.20 a été approuvée le 13 septembre 2005 par la Commission d'études 16 (2005-2008) de l'UIT-T selon la procédure définie dans la Recommandation UIT-T A.8.

## AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'étude à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution 1 de l'AMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

## NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

Le respect de cette Recommandation se fait à titre volontaire. Cependant, il se peut que la Recommandation contienne certaines dispositions obligatoires (pour assurer, par exemple, l'interopérabilité et l'applicabilité) et considère que la Recommandation est respectée lorsque toutes ces dispositions sont observées. Le futur d'obligation et les autres moyens d'expression de l'obligation comme le verbe "devoir" ainsi que leurs formes négatives servent à énoncer des prescriptions. L'utilisation de ces formes ne signifie pas qu'il est obligatoire de respecter la Recommandation.

## DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 2006

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

## TABLE DES MATIÈRES

	<b>Page</b>
1	Domaine d'application ..... 1
2	Références..... 1
3	Abréviations..... 2
4	Description de la fonctionnalité..... 2
4.1	Négociation de la fonctionnalité..... 2
4.2	Utilisation des données génériques ..... 2
4.3	Négociation de la fonctionnalité LocationSourceAddress ..... 2

## **Introduction**

De nos jours, de plus en plus de numéros de téléphone ne fournissent aucune information sur la localisation géographique de l'appelant. Il est nécessaire de disposer d'une position géographique précise, mais il est également nécessaire d'acheminer les informations de localisation existantes provenant du réseau RTPC.

Dans le RTPC, on définit un paramètre pour transporter un numéro de localisation provenant d'un réseau mobile. Ce paramètre (numéro de localisation dans le sous-système utilisateur du RNIS) est également utilisé dans le RTPC pour donner des informations plus précises sur l'appelant, lorsque le numéro de ce dernier ne peut pas être utilisé pour fournir des informations géographiques. Ce paramètre est par exemple utilisé pour des services de réseau intelligent tels que les services kiosque, les numéros verts (commençant par 800), les services d'urgence, etc.

Pour permettre un meilleur interfonctionnement avec le sous-système utilisateur du RNIS, on propose dans la présente Recommandation d'utiliser un champ appelé LocationSourceAddress qui peut être inséré et rempli par un portier ou une passerelle.

NOTE – Dans la présente Recommandation, la seule information géographique fournie est un numéro acheminé. Celui-ci peut être un code postal, un numéro E.164, un numéro de zone ou tout autre numéro nécessaire. Ce paramètre ne devrait pas être utilisé pour acheminer des informations géographiques précises (telles que des coordonnées terrestres).

## Recommandation UIT-T H.460.20

### Numéro de localisation dans les systèmes H.323

#### 1 Domaine d'application

Dans le cas d'une jonction voix sur IP (réseau H.323 situé entre deux réseaux RTPC), le réseau H.323 devrait acheminer le numéro de localisation présent dans le sous-système utilisateur du RNIS, car le réseau RTPC distant peut avoir besoin de ce paramètre. En l'absence d'un tel acheminement, ce paramètre serait perdu au niveau de la limite d'interfonctionnement.

Dans le cas d'un appel d'un réseau IP à un réseau RTPC, pour lequel un modèle à routage par portiers est utilisé, le portier d'origine (au niveau duquel le terminal est enregistré) devrait être capable d'ajouter un numéro de localisation lorsque le numéro de l'appelant ne fournit aucune information sur la position géographique de ce dernier. Le RTPC a besoin de ce type d'information pour les services d'urgence, pour la facturation et pour le routage de l'appel.

Dans le cas d'un appel d'un réseau RTPC à un réseau IP, pour lequel un modèle à routage par portiers est utilisé, le réseau H.323 devrait disposer d'un champ pour acheminer le numéro de localisation fourni dans le sous-système utilisateur du RNIS. De fait, certains serveurs d'application H.323 nécessitent des informations plus précises sur l'appelant pour les services d'urgence, pour la facturation et pour le routage de l'appel.

La présente Recommandation propose un paramètre "LocationSourceAddress" pour acheminer le numéro de localisation.

NOTE – Le numéro de localisation dans le réseau de canaux de service (SCN, *service channel network*) est spécifié dans la Rec. UIT-T Q.763.

#### 2 Références

La présente Recommandation se réfère à certaines dispositions des Recommandations UIT-T et textes suivants qui, de ce fait, en sont partie intégrante. Les versions indiquées étaient en vigueur au moment de la publication de la présente Recommandation. Toute Recommandation ou tout texte étant sujet à révision, les utilisateurs de la présente Recommandation sont invités à se reporter, si possible, aux versions les plus récentes des références normatives suivantes. La liste des Recommandations de l'UIT-T en vigueur est régulièrement publiée. La référence à un document figurant dans la présente Recommandation ne donne pas à ce document, en tant que tel, le statut d'une Recommandation.

- Recommandation UIT-T H.225.0 (2003), *Protocoles de signalisation d'appel et paquets des flux monomédias pour les systèmes de communication multimédias en mode paquet.*
- Recommandation UIT-T H.245 (2005), *Protocole de commande pour communications multimédias.*
- Recommandation UIT-T H.323 (2003), *Systèmes de communication multimédia en mode paquet.*
- Recommandation UIT-T H.460.1 (2002), *Directives pour l'utilisation du cadre générique extensible.*
- Recommandation UIT-T Q.763 (1999), *Système de signalisation n° 7 – Formats et codes du sous-système utilisateur du RNIS.*

### 3 Abréviations

La présente Recommandation utilise les abréviations suivantes:

- GEF cadre d'extensibilité générique (*generic extensible framework*)  
GK portier (*gatekeeper*)  
SCN réseau de canaux de service (*service channel network*)

### 4 Description de la fonctionnalité

#### 4.1 Négociation de la fonctionnalité

L'utilisation de la fonctionnalité LocationSourceAddress est négociée entre des passerelles et des portiers et/ou entre des portiers au moment de l'établissement de l'appel. A cette fin, les passerelles ou les portiers qui prennent en charge cette fonctionnalité doivent inclure le descripteur de fonctionnalité défini au § 4.3 (voir le Tableau 1 ci-après) lorsqu'ils émettent un message SETUP. Le message SETUP doit comprendre une demande de prise en charge de la fonctionnalité LocationSourceAddress dans l'élément **desiredFeatures** ou **supportedFeatures**. L'élément **neededFeatures** ne devrait pas être utilisé pour demander la fonctionnalité LocationSourceAddress puisque celle-ci devrait être facultative.

De plus, le message SETUP devrait inclure un élément **genericData** spécifiant le paramètre **LocationSourceAddress** (paramètre 1).

L'appelé ne devrait pas signaler l'acceptation de la fonctionnalité LocationSourceAddress puisqu'il n'y a pas de procédure associée à appliquer au niveau de l'appelant si cette fonctionnalité n'est pas prise en charge par l'appelé.

#### 4.2 Utilisation des données génériques

Le cadre d'extensibilité générique (GEF, *generic extensible framework*) doit être utilisé pour acheminer l'adresse LocationSourceAddress telle qu'elle est décrite ci-après sous forme de tableaux.

#### 4.3 Négociation de la fonctionnalité LocationSourceAddress

La fonctionnalité LocationSourceAddress sera négociée au moyen du cadre d'extensibilité générique, comme décrit dans la Rec. UIT-T H.323 (2000). Le champ **FeatureDescriptor** de la fonctionnalité LocationSourceAddress sera un élément **GenericData** dont l'identificateur **GenericIdentifier** de type standard aura pour valeur "20":

**Tableau 1/H.460.20 – Fonctionnalité LocationSourceAddress**

Nom de la fonctionnalité:	fonctionnalité LocationSourceAddress
Description de la fonctionnalité:	cette fonctionnalité permet d'utiliser des éléments <b>LocationSourceAddress</b>
Type d'identificateur de la fonctionnalité:	standard
Valeur d'identificateur de fonctionnalité:	20

Les paramètres suivants sont définis pour la fonctionnalité LocationSourceAddress. Ils sont utilisés dans une liste **genericData** dans des messages de signalisation d'appel H.225.0 pour indiquer ou invoquer la fonctionnalité/demande correspondante.

**Tableau 2/H.460.20 – Paramètre LocationSourceAddress**

Nom du paramètre:	locationSourceAddress
Description du paramètre:	ce champ est une adresse ExtendedAliasAddress codée suivant les règles PER de la notation ASN.1
Type d'identificateur de paramètre:	standard
Valeur d'identificateur de paramètre:	1
Type de paramètre:	raw
Cardinalité du paramètre:	aucune occurrence ou une occurrence





## SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
<b>Série H</b>	<b>Systèmes audiovisuels et multimédias</b>
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Réseaux câblés et transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	Gestion des télécommunications y compris le RGT et maintenance des réseaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données, communication entre systèmes ouverts et sécurité
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information, protocole Internet et réseaux de prochaine génération
Série Z	Langages et aspects généraux logiciels des systèmes de télécommunication